

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-005 DU 13 JANVIER 1999

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE
Ministre des Finances de l'intérim de Monsieur
Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux
Publics et des Transports le 13 janvier 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement.

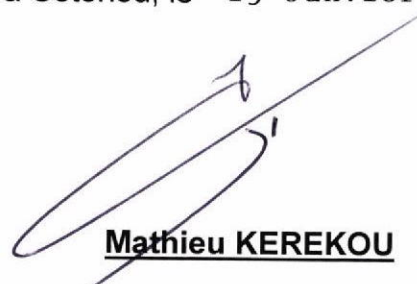
DECRETE

Article 1er : Pour compter du mercredi 13 janvier 1999, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 Janvier 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MF 4 - SGG 4 - AUTRES
MINISTERES - 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.